

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU  
SYNDICAL DU 26 JANVIER 2023**

**DEL-2023-16**

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier, à 9 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 19/01/2023, s'est réuni 'Salle de réunion - Bât. Le Carat' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mmes MERMIER, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, CHASSAGNE, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avait donné pouvoir :**

M. GILLET.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, PARIS.

MM. BOUVARD, GYSELINCK, JACQUES, MATHIAN, SADDIER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes DIMITRIOU, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. GAL, GRANGE, HARROP, LCHAT, LOUVEAU, MALOSSE, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN :  
du SYANE.

**Membres en exercice : 25**

**Présents : 16**

**Représentés par mandat : 1**

---

**Objet : SYAN'CHALEUR - ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES DU SYANE**

**Exposé du Président,**

Le SYANE est coordonnateur d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés depuis 2015.

Par ailleurs, le SYANE dispose depuis 2017 de la compétence optionnelle « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ». Ainsi, les communes peuvent transférer cette compétence au SYANE pour la réalisation de projets publics conformément à l'article L.2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le SYANE dispose depuis 2018 d'une régie, à autonomie financière, pour la gestion en régie de réseaux publics de chaleur ou de froid. Cette régie est dénommée Syan'Chaleur, et ne dispose pas de personnalité morale.

A date, Syan'Chaleur assure le développement et la gestion de 8 réseaux publics de chaleur sur la Haute-Savoie, dont deux en service sur le territoire des communes de SAINT-JEOIRE-EN-FAUCIGNY, d'AMBILLY et de VILLE-LA-GRAND.

Pour l'exploitation des installations, la régie Syan'Chaleur sera amenée à souscrire des contrats de fournitures d'électricité pour couvrir ses besoins.

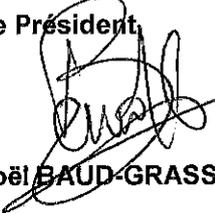
Dans ce cadre, il est dans l'intérêt de Syan'Chaleur d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité porté par le Syndicat. Cette adhésion permet à Syan'Chaleur de bénéficier de l'expertise du SYANE dans l'achat d'électricité et de maîtriser au mieux les coûts associés à l'électricité consommée par les chaufferies et l'ensemble des auxiliaires de distribution de chauffage.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver, pour Syan'Chaleur, l'ensemble des dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés par le SYANE,
2. à autoriser le Président à signer l'acte d'adhésion, pour Syan'Chaleur, à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés du SYANE,
3. à accepter, pour Syan'Chaleur, les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 7,
4. à autoriser, pour Syan'Chaleur, le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération,
5. à autoriser le Président à donner, pour Syan'Chaleur, mandat au SYANE pour obtenir auprès du fournisseur du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,

  
Joël BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ENERGIES A NUMERIQUE